



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-035

PUBLIÉ LE 8 MARS 2024

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2024-03-08-00005 - Décision 0497 du 08/03/2024 - Portant radiation des cadres actifs et admission à la retraite d'un pilote de la station de pilotage de La Seine?? (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2024-03-08-00005

Décision 0497 du 08/03/2024 Portant radiation
des cadres actifs et admission à la retraite d un
pilote de la station de pilotage de La Seine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord**

Service formation et emploi maritimes

Le Havre, le 08 mars 2024

DÉCISION n° 407 / 2024

Portant radiation des cadres actifs et admission à la retraite d'un pilote de la station de pilotage de La Seine

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,**

- VU** le Code des transports ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 140 / 2005 du 13 mai 2005 modifié portant règlement local de la station de pilotage de La Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté n° 198/2023 du 13 novembre 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la demande de radiation des cadres actifs de la station de pilotage de la Seine, formulée le 29 janvier 2023 par monsieur Éric PERROT ;
- VU** le courrier du 3 juillet 2023 et le courriel du 1^{er} mars 2024 du président de la station de pilotage de la Seine relayant la demande de radiation des cadres actifs de ladite station de monsieur Éric PERROT ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – mèl : dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur **Éric PERROT**, pilote de la station de La Seine, identifié sous le n° **19843063** est, sur sa demande, radié des cadres actifs de ladite station à compter du 30 septembre 2023 et **admis à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2023 (00h00)**.

Article 2 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de la notification de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par subdélégation,

La Directrice interrégionale adjointe
de la mer Manche Est - Mer du Nord
Sophie SANQUER

Collection des décisions :

Monsieur **Éric PERROT**
Syndicat du pilotage de La Seine
DDTM / DML 76
DGITM / DTFFP / SDP / P3
Dossier SFEM